

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 25 MAI 1863.

Rapport fait par M. Van Schoor, au nom de la Commission des Naturalisations, sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Jean-Nicolas Degros, cultivateur, à Tintange (Luxembourg).

(Voir le N^o 225 de la Chambre des Représentants, session 1861-1862.)

Présents : MM. le Baron DE TORNACO, Président ; le Comte MAURICE DE ROBIANO, T'KINT DE ROODENBEKE et VAN SCHOOR, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le sieur Jean-Nicolas Degros, cultivateur à Tintange, sollicite la naturalisation afin d'être mis, ainsi, en possession de la qualité de Belge qu'il aurait eue, s'il avait fait, en temps utile, la déclaration prescrite par l'art. 1^{er} de la loi du 4 juin 1859.

Le pétitionnaire est né à Hardange (Grand-Duché de Luxembourg) le 28 août 1829, d'un père Luxembourgeois et d'une mère Belge. Il habite la commune de Tintange depuis 1850, il s'y est toujours conduit honorablement.

Les autorités consultées le présentent comme digne de la faveur qu'il sollicite. Il est appelé à jouir, le cas échéant, de l'exemption des droits d'enregistrement, conformément à l'art. 1^{er} de la loi du 1^{er} décembre 1853.

Cette demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, dans sa séance du 16 décembre 1862, à la majorité de 50 suffrages contre 9.

Nous avons l'honneur de vous proposer de lui faire, à votre tour, un accueil favorable.

Le Président,
Baron DE TORNACO.

Le Rapporteur,
J. VAN SCHOOR.